



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-208

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2022-06-27-00013 - Arrêté n°2022-0022 du 27 juin 2022 fixant la liste des refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs en dehors de leur famille (4 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2022-06-27-00013

Arrêté n°2022-0022 du 27 juin 2022 fixant la liste
des refuges de montagne et de haute-montagne
situés sur le département de la Haute-Savoie
autorisés à accueillir des mineurs en dehors de
leur famille



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 27 juin 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°2022-0022 du 27 juin 2022

fixant la liste des refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs en dehors de leur famille .

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.123-12 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alain ESPINASSE, Préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2014 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2021 fixant la liste des refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs ;

VU les avis des commissions de sécurité ;

CONSIDÉRANT les déclarations transmises par les maires du département quant à l'adéquation des refuges de montagne et de haute-montagne, sous avis favorable, avec les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 20 octobre 2014 susvisé relatives à l'accueil collectif des mineurs ;

SUR proposition de madame la directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : Les refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs, en dehors de leur famille figurent dans la liste départementale annexée au présent arrêté.

Article 2 : Cette liste pourra faire l'objet d'actualisation.

Article 3 : Seuls les refuges disposant d'un espace clos de mise à l'abri conforme au REF 21 sont susceptibles d'accueillir des mineurs en situation d'inaccessibilité des secours, notamment en raison des conditions climatiques prévisibles.

Article 4 : Hors période de gardiennage, les mineurs doivent être accompagnés dans les conditions prévues par le REF7 notamment dans son paragraphe 3.

Article 5 L'arrêté préfectoral n° 2021-0001 du 8 juillet 2021 susvisé est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision,
- soit un recours hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

En cas de rejet implicite ou explicite du recours gracieux ou hiérarchique, selon les dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de ce rejet. Le recours devant la juridiction administrative peut être formé par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet du préfet, les sous-préfets, le colonel commandant groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie, le directeur académique des services de l'éducation nationale, le chef du service départemental, à la jeunesse à l'engagement et aux sports et les maires concernés sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Haute-Savoie.

Le Préfet,



Alain Espinasse

Annexe 1 de l'arrêté n° 2022-0022 du 27 juin 2022 fixant la liste départementale des refuges autorisés à accueillir des mineurs en dehors du cadre familial

1- Les refuge de montagne :		
Communes	Nom du refuge	Espace clos de mise à l'abri conforme au REF 21
ABONDANCE	Refuge des Tinderets	oui
BELLEVAUX	Refuge de Tré le Saix	
BERNEX	Refuge de la Dent d'Oche (uniquement le dortoir "Berhault")	
CHAMONIX	Refuge du Lac Blanc	oui
CHAMONIX	Refuge de la Flégère	oui
CHAMONIX	Refuge du Plan de l'Aiguille	oui
CONTAMINES MONTJOIE	Refuge de Tré la Tête	
CONTAMINES MONTJOIE	Refuge Alpagnes des Prés	
CONTAMINES MONTJOIE	Refuge de Balme	
GLIERES VAL DE BORNES	Refuge de Spee	
GLIERES VAL DE BORNES	Refuge des Mangeurs de Lune	
GRAND-BORNAND	Refuge de Bombardellaz	
GRAND-BORNAND	Refuge de la Pointe-Percée-Gramusset	
LA BALME DE THUY	Refuge Notre Dame des Neiges	
LA VERNAZ	Refuge de Mévonne	
MONTRIOND	Refuge l'Abricotine	oui
PASSY	Refuge Chatelet d'Ayeres	
PASSY	Refuge de Varan	oui
PASSY	Refuge de Moede Antenne et son annexe	oui
PASSY	Refuge Alfred Wills et son annexe	
PASSY	Refuge de Platé	oui
PRAZ SUR ARLY	Refuge du Petit Tétraz	
PRAZ SUR ARLY	Refuge du Plan de l'AAR	
SAINT- GERVAIS:	Refuge les Chamois	oui
SAINT- GERVAIS:	Refuge du Nid d'Aigle	
SAINT- GERVAIS:	Refuge du Truc	
SAINT- GERVAIS:	Refuge du Fioux	
SAINT- GERVAIS:	Refuge de Miage	
SAINT- GERVAIS:	Refuge de Porcherey	

SALLANCHES	Refuge de Mayère	
SALLANCHES	Refuge de Véran	
SALLANCHES	Refuge de Doran	
SALLANCHES	Refuge du Tornieux	oui
SAMOENS	Refuge de Bostan Tornay	oui
SAMOENS	Refuge de la Golèse	
SAMOENS	Refuge de Chardonnière	
SIXT FER A CHEVAL	Refuge des Fonts	Oui
SIXT FER A CHEVAL	Refuge de Sales	oui
SIXT FER A CHEVAL	Refuge Alfred Wills	
SIXT FER A CHEVAL	Refuge du Grenairon	Oui
TALLOIRES	Refuge de Pré Vérel	
VACHERESSE	Refuge de Bise	
VACHERESSE	Refuge d'Ubine	
VALLORCINE	Refuge la Pierre à Bérard	
VALLORCINE	Refuge de la Loriaz	Oui
2-Les refuges de haute montagne :		
Communes	Nom du refuge	Espace clos de mise à l'abri conforme au REF 21
CHAMONIX	Refuge d'Argentière	oui
CHAMONIX	Refuge Envers des Aiguilles	
CHAMONIX	Refuge de Bellachat	oui
CHAMONIX	Refuge de Leschaux	oui
CHAMONIX	Refuge des Cosmiques	oui
CHAMONIX	Refuge de Lognan	oui
CHAMONIX	Refuge des Grands Mulets	oui
CHAMONIX	Refuge du Couvercle	
CHAMONIX	Refuge Albert 1 ^{er}	oui
LES CONTAMINES-MONTJOIE	Refuge des Conscrits	
SAINT-GERVAIS	Refuge de Tête Rousse	
SAINT-GERVAIS	Refuge du Goûter	oui